



Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour
la Stabilisation en République
Démocratique du Congo

Volume VII - N°42 • Février 2015

ECHOS *de la* MONUSCO



***PROTÉGER ET SOUTENIR
LES ENFANTS TOUCHÉS PAR
LA VIOLENCE ET LES CONFLITS***

Arrêt sur image



Photo MONUSCO

L'équipe de la Section de Protection de l'Enfant de la MONUSCO mobilise le Gouvernement de la RDC, les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les groupes armés contre le recrutement d'enfants. "Enfants pas soldats", tel est le credo de la MONUSCO.

Sommaire

Editorial

- 3 La Droit à la protection

Point de vue

- 4 *Lutte contre le recours aux enfants soldats*
Des avancées considérables, mais beaucoup reste à faire

Dossier spécial

- 6 *Enfants soldats*
Une grande préoccupation dans le Nord Kivu
- 7 *Pascal Villeneuve, Représentant de l'UNICEF en RD Congo*
"Enfants soldats : la situation s'est améliorée globalement dans l'Est"
- 8 *Au Sud Kivu*
L'enfant et les groupes armés : quel bilan?

- 9 *Programme national DDR*
Dans l'Ituri, pourquoi et comment les enfants sont-ils recrutés?
- 10 *Protection de l'enfant*
Un droit reconnu par une convention internationale relative aux droits de l'Enfant
- 12 *Katanga*
Plus de 600 enfants sortis des groupes armés en une année
- 13 *Etat des lieux de la justice juvénile en RD Congo*
- 14 *Violence sexuelle et recrutement d'enfants*
La RD Congo a fait des progrès, selon Jeannine Mabunda, Représentante spéciale du Président Joseph Kabila
- 15 *Parcours d'un enfant soldat*
- 16 *A la découverte de la Section de Protection de l'Enfant de la MONUSCO*
- 17 *Processus électoral en RDC*
Le calendrier électoral global, enfin, rendu public
- 19 *Abdallah Wafy s'en va*

Politique

Vie de la Mission



Directeur de l'Information Publique
Charles Antoine Bambara

Coordonnatrice des Publications
Aissatou Laba Toure

Contributeurs

Tom Tshibangu, Yulu Kabamba, Jean-Marc Matwaki
Théophile Kinda, Basse Cheickh, Maja Bogioevic

Rédacteur-en-Chef
Joseph Tshimanga

Infographiste

Jésus Nzambi Sublime

SE CONNECTER À NOUS

www.monusco.unmissions.org
www.facebook.com/monusco.org
www.twitter.com/monusco
www.youtube.com/monusco
www.flickr.com/monusco



Le Droit à la protection

✉ Par Charles Bambara/MONUSCO*

“ L'intérêt supérieur de l'enfant est intrinsèquement lié à la nécessité de protection des enfants. Et cela sous-entend le bien-être physique, psychique et moral de l'enfant. Cet intérêt de protection est en réalité un devoir qui s'impose à tout parent, mais aussi à la société toute entière.

La communauté internationale a donc, elle aussi, un devoir de se préoccuper du respect d'un tel droit, et de le faire respecter par tous et partout.

Dans un pays comme la République démocratique du Congo, la question de la protection de l'enfant est une problématique à multiples facettes. Il y a, certes, le phénomène des enfants soldats qui est une nuisance très visible commise contre les jeunes garçons et filles ; mais aussi d'autres non moins violentes comme: le viol de jeunes enfants, les mutilations génitales féminines, et enfin, la non moins dure situation de filles mariées souvent de force en dépit de leur jeune âge.

Toutes ces formes de violence que subissent les enfants ne sont pas des cas isolés, mais des faits avérés quotidiens, répertoriés par les activistes des droits de l'Homme, des ONG, les organismes des

Nations Unies et les autorités gouvernementales.

On peut se féliciter de ce que la RDC, comme l'a rappelé l'UNICEF, a signé le 4 octobre 2012 un Plan d'action de lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et contre les autres violations graves des droits de l'enfant par ses forces armées et les services de sécurité. Ces signes encourageants illustrent la volonté du gouvernement congolais de mettre fin à l'enrôlement des enfants dans les forces et groupes armés.

C'est un grand pas en avant. Mais qu'en est-il de ces milliers d'enfants qui continuent d'être enrôlés par les groupes armés dans l'Est de la République démocratique du Congo? “*Le recrutement d'enfants compromet l'avenir de ces enfants et prive la RDC de leur vigueur*”, a déclaré Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le phénomène des enfants soldats. La MONUSCO, par ses structures spécialisées s'attache à prévenir toutes violences faites aux enfants par les nombreux groupes armés et, même, s'implique dans la recherche de solution,

notamment en négociant la libération des enfants enrôlés de force dans ces groupes.

En février, deux Journées internationales ont été consacrées aux enfants. La Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines qui touchent très souvent les toutes jeunes filles, et la Journée de lutte contre le phénomène des enfants soldats.

Tous unis, y compris les groupes armés, nous devons agir de manière à porter une attention et une assistance aux enfants, dans le plein respect de leur dignité, et de leurs droits. L'intérêt supérieur des enfants nous interpellent tous. Les défis de développement sont tels que, chaque bras valide et chaque intelligence sont nécessaires pour bâtir l'Afrique, et relever ces défis du développement. C'est d'ailleurs ce que dit en filigrane l'hymne national de la RDC par ces mots :

Ô peuple ardent
Par le labeur
Nous bâtirons un pays plus beau qu'avant
Dans la paix ■

*Directeur de la Division
de l'Information Publique

Lutte contre le recours aux enfants soldats

Des avancées considérables, mais beaucoup reste à faire



“Un ange” avec une Kalachnikov

Photo MONUSCO/SPE

La RDC a été le théâtre de guerres régionales entre 1999 et 2003 et aujourd’hui elle reste le terrain favori de groupes armés qui se sont constitués, aussi bien depuis l’extérieur des frontières, comme à l’intérieur des terres de ce grand pays. L’Est de la RDC et le Nord Katanga, en particulier, restent encore en proie à des conflits armés, nés de la volonté des chefs de guerre de chercher à contrôler l’exploitation et le commerce des richesses naturelles. Ces groupes enrôlent de jeunes enfants ou des adolescents, aux fins de leur faire exécuter les mêmes basses besognes que les adultes sinon pire encore.

✉ Par Aissatou Laba Toure/MONUSCO

En janvier 2015, le Comité international de la Croix-Rouge rappelait le quotidien de ces enfants, “utilisés comme combattants, mais pas exclusivement. Certains sont utilisés comme cuisiniers, porteurs, messagers, éclaireurs, porte-bonneurs, espions ou esclaves sexuels”. La persistance des conflits armés à l’Est du pays et dans le nord du Katanga expose des milliers d’enfants à des violations graves de leurs droits, dont leur recrutement et leur utilisation par les forces et groupes armés. Le constat est général et tout aussi alarmant; que ce soit du côté des Nations Unies comme de celui des ONG et des activistes des droits de l’Homme.

On comprend dès lors l’appel de Martin Kobler, le 12 février 2015, qui, après avoir confirmé que des milliers d’enfants continuaient d’être enrôlés par les groupés armés dans l’Est de la



Deux enfants témoignant de leurs activités au sein d'un groupe armé à l'Est de la RD Congo, à l'occasion de la Journée internationale des enfants soldats

Photo MONUSCO/Myriam Asmani

République démocratique du Congo, a ajouté que *"la place des enfants est à l'école et non pas sur les champs de bataille. Donnons-leur des crayons et non des armes! J'invite tous les enfants soldats à se rendre et je lance un appel aux jeunes à résister aux groupes armés"*. C'était à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le phénomène des enfants soldats.

Les organismes en charge de la question de l'enfance, les ONG et les autorités publiques font un travail remarquable qu'il faut saluer. Mais, selon l'Unicef, 3.600 enfants sont encore enrôlés aujourd'hui en RDC. Cela résulte du fait qu' *"au fur et à mesure que certains enfants sont sortis des groupes armés, d'autres sont recrutés, en particulier des enfants ayant déjà été démobilisés et qui restent une cible pour les milices"*. D'où la relative stabilité du chiffre indicateur de l'ampleur du phénomène depuis plusieurs années déjà.

Les efforts du Gouvernement de la République démocratique du Congo sont tout à fait appréciables. Pour autant, beaucoup reste à faire. L'adoption du Plan d'Action en octobre 2012 était un signal fort de

l'engagement de ce gouvernement contre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Avant cela, en 2002, le Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, a été ratifié par 100 pays y compris la RDC. Une Représentante personnelle du Chef de l'Etat chargée de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants a été nommée.

Les Nations Unies ont salué les efforts de Kinshasa pour lutter contre l'utilisation d'enfants soldats et ont appelé la République démocratique du Congo à *"se doter des moyens financiers nécessaires"* pour poursuivre ce combat, de prêter aussi une attention particulière à la réinsertion des enfants dans la société à travers des programmes de rattrapage scolaire ou de formation professionnelle. Il reste également à mettre en œuvre le Plan d'action dans sa globalité pour permettre à ces enfants, recrutés bien malgré eux pour la plupart, en dehors de tout consentement des parents, de vivre une vie digne de ce nom.

On estime que 300 000 enfants soldats - des garçons et des filles de moins de 18 ans - sont victimes dans plus de 30 conflits dans le monde. La RDC a son lot. Le curseur doit maintenant s'infléchir vers le bas, c'est-à-dire : tendre vers l'objectif *"zéro présence d'enfant"* dans les troupes régulières et les groupes armés.

Que pourrait-on dire de plus, après avoir vu de tout jeunes enfants, armes à la main, commettre l'innommable, en toute inconscience des conséquences terribles qu'entraînent leurs actes. Des actes qui ont non seulement un impact dans les sociétés touchées par les conflits, mais aussi de manière désastreuse dans leur propre vie. Un enfant a des droits, les premiers d'entre eux étant : celui de vivre, celui de vivre en bonne santé, et surtout celui d'être éduqué. C'est de notre responsabilité, nous des Nations Unies, certes, mais d'abord et avant tout, c'est de leur responsabilité à eux les décideurs, les éducateurs, les communautés... Ces responsabilités sont non négociables, nous devons les assumer afin de garantir à ces enfants un avenir décent ■



Un enfant exhibant des munitions

Photo Child protection/MONUSCO

Enfants soldats

Une grande préoccupation dans le Nord Kivu

Dans la province du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo (RDC), les groupes armés continuent de recruter des enfants soldats pour les envoyer combattre dans les multiples conflits en cours.

✂ Par Amadou BA/MONUSCO

En dépit des instruments juridiques nationaux et internationaux qui incriminent le recrutement d'enfants notamment la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le Protocole facultatif sur l'implication des enfants dans les conflits armés, le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, la Constitution de la RDC, la loi Congolaise portant protection de l'Enfant, etc., certains groupes armés font fi de cette réglementation en vigueur et continuent de recruter et d'utiliser les enfants souvent de moins de 15 ans, ce qui constitue un crime de guerre selon l'article 8 du Statut de Rome.

Tout au long de l'année 2014, la section de la Protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté le recrutement de 241 enfants (223 garçons dont 18 filles), opéré par des groupes armés dans la partie Est du pays.

La province du Nord Kivu se taille la part du lion dans la mesure où 74% de ces nouvelles recrues proviennent de cette province soit un total de 178 enfants. Il est cependant vrai que cette activité est en baisse par rapport à 2013 qui a connu l'enrôlement de 910 enfants dont 783 garçons et 127 filles.

En 2014, 1030 enfants représentant 973 garçons et 57 filles ont été séparés de force des groupes armés en comparaison avec les 1722 enfants en 2013.

Ces enfants ont été utilisés comme combattants, coursiers, porteurs ou cuisiniers, et pour fournir des services sexuels sont recrutés de force ou enlevés, d'autres s'enrôlent pour fuir la pauvreté, la maltraitance et la discrimination, ou pour se venger des auteurs d'actes de violence commis à leur encontre ou contre leur famille.

Conscient de cette réalité et fort préoc-

cupé de l'avenir des enfants du Nord Kivu, le Chef de la MONUSCO a saisi cette opportunité de la commémoration de la Journée internationale de lutte contre le phénomène des enfants soldats pour s'insurger contre la poursuite du recrutement des enfants dans les groupes armés.

A Goma, la Section de la Protection de l'Enfant en collaboration avec le gouvernement est impliquée dans la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les services de sécurité de la RDC.

Signé par le gouvernement congolais et les Nations Unies, ce plan d'action s'applique aux Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC), à la Police nationale Congolaise (PNC) et autres services de sécurité tels que l'ANR et aux groupes armés qui opèrent en RDC.

Il vise, entre autres, à assurer la sortie des enfants associés aux forces et groupes armés, à répondre aux besoins de prise en charge et réinsertion des enfants victimes de violation graves, mais aussi à prévenir les violations en renforçant le cadre légal de protection institutionnelle et communautaire pour les enfants et, enfin, à lutter contre l'impunité des auteurs de violations graves des droits de l'enfant.

Le cœur de la manifestation pour cette édition 2015 de la journée internationale des enfants soldats s'est déroulé au Centre de Transit des Jeunes et enfants défavorisés (CAJED). Cette structure d'accueil est située à l'ouest de la ville de Goma. Le Centre de transit encadre 81 enfants ex-soldats sortis des forces et groupes armés qui attendent leur réunification familiale et leur réintégration.

Ces enfants proviennent de différents groupes armés actifs dans la province. Dans la plupart des cas, ils arrivent à s'enfuir avant de se rendre soit dans les bases de la MONUSCO les plus proches ou certains centres reconnus puis transférés à Goma, notamment au CAJED.

Le centre, qui reçoit l'appui de l'Unicef, offre plusieurs activités en faveur de cette catégorie d'enfants. C'est notamment l'accompagnement psycho-social qui vise à les dé-traumatiser. En outre, le centre offre des séances d'alphabétisation, d'éducation civique et assure la prise en charge médicale et autres formations professionnelles.

Plus de 9.000 enfants ex-combattants sont déjà passés dans ce centre depuis sa création en 2005. 99% d'entre eux ont été réunifiés et réintégrés dans la communauté, selon le coordonnateur du Centre de Transit et d'orientation des Jeunes et enfants défavorisés ■

Pascal Villeneuve, Représentant de l'UNICEF en RD Congo

“Enfants soldats: la situation s'est améliorée globalement dans l'Est”

Le Représentant de l'Unicef en République démocratique du Congo a séjourné du 10 au 12 février au Nord-Kivu. Pascal Villeneuve était venu s'enquérir de la situation des enfants et des femmes dans cette province. Il s'est notamment rendu à Rutshuru dans le territoire éponyme où il a visité une ONG partenaire qui s'occupe de la réinsertion des enfants sortis des forces et groupes armés. Interview.

✂ Propos recueillis par Denise Lukesso/MONUSCO

M. Pascal Villeneuve, qu'est-ce qui vous a déterminé à vous rendre, en ce moment, à Rutshuru et quel est objectif poursuivez-vous ?

Pascal Villeneuve : D'abord cette visite dans le Nord-Kivu s'inscrit dans l'objectif de s'enquérir de la situation des enfants et des femmes dans cette région, notamment à Goma et dans le territoire de Rutshuru. J'ai voulu me rendre à Rutshuru pour constater de visu la situation dans ce territoire, notamment visiter certaines ONG partenaires avec lesquelles l'UNICEF coopère dans le cadre de la démobilisation et la réintégration des enfants soldats, notamment UPDECO.

Qu'avez-vous constaté sur le terrain ?

Le constat est que la situation est meilleure par rapport aux années passées et par rapport aux résultats du travail abattu sur le terrain. Le bilan étant que sur plus de 600 enfants soldats pris en charge par l'Organisation Non Gouvernementale UPDECO, une grande partie a été réintégrée dans sa communauté. Certains enfants ont suivi des formations professionnelles pour l'apprentissage des activités génératrices de revenus ; d'autres ont réintégré le système scolaire. C'est très encourageant.

Est-ce que selon vous la situation des enfants-soldats s'est améliorée dans le Nord-Kivu ?

Globalement, la situation des enfants combattants ou enfants soldats, en République démocratique du Congo et particulièrement dans l'Est, s'améliore. Car les mécanismes et le plan d'action mis en œuvre par le gouvernement qui visent à prévenir l'enrôlement des enfants dans les forces et groupes armés et à démobiliser ceux qui font partie des forces militaires et groupes armés, fonctionnent. Le constat fait est que

la situation s'améliore mais il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour l'améliorer davantage. L'UNICEF est prêt à poursuivre son appui pour la mise en œuvre effective de ce plan d'action.

Quel est le message que vous voulez adresser aux autorités congolaises et aux groupes armés ?

Le souhait est que la paix et la sécurité s'installent et se renforcent. Mais, aussi que la situation socio-économique des communautés et des enfants s'améliore; et que les crises et les conflits armés qui affectent les territoires de la province du Nord Kivu diminuent. Mon message aux groupes ar-

més est que les enfants ne doivent pas faire partie des conflits armés, car leur place est dans la famille. Les leaders des Etats qui ont ratifié la convention relative aux droits des enfants ont l'obligation, de leur côté, de tout mettre en œuvre pour protéger les enfants en période de conflits et de mettre en valeur les intérêts supérieurs des enfants en leur assurant la survie, la santé, l'éducation de qualité, l'enregistrement à la naissance, et surtout s'assurer qu'ils vivent dans leurs communautés, dans leurs familles, et qu'ils sont protégés de toute forme d'exploitation, de discrimination, ou de toute autre forme de violence ou encore d'abus quelconque ■



Pascal Villeneuve, Représentant de l'UNICEF/RDC répondant aux questions des journalistes à Goma
Photo Unicef/Goma

Au Sud Kivu

L'enfant et les groupes armés : quel bilan?



Des enfants enrôlés dans un groupe armé

Photo MONUSCO

Au Sud-Kivu, au cours de l'année 2014, les groupes armés à caractère communautaire - les Raia Mutomboki ou Maï Maï - ont maintenu un activisme dans les zones sous leur contrôle, notamment dans les territoires de Shabunda, Kalehe, Mwenga et Uvira.

✂ Par Mathieu Ndonga Koni/MONUSCO

Le développement de ces groupes armés nationaux laisse toujours craindre que les enfants soient leur cible de recrutement. La multitude de groupes armés pose la question de leur hégémonie.

La Section de la MONUSCO qui s'occupe des enfants associés aux groupes et forces armés avait noté à Shabunda des luttes fratricides entre plusieurs factions pour le contrôle des carrés miniers. Les affrontements entre factions Raia Mutomboki mettent en péril l'équilibre social et exposent, dans la plupart des cas, les enfants. Qu'ils soient combattants ou non, les enfants risquent d'être molestés, mutilés, violentés ou tués.

Toujours en 2014, les FARDC se sont engagées dans des opérations unilatérales contre les Raia Mutomboki dans le territoire de Shabunda. Ces opérations militaires ont permis de libérer certaines localités à risque comme Lulingu. En même temps, cette pression des FARDC a contraint les groupes armés à se rendre et à se démobiliser.

Quand la MONUSCO protège...

Du point de vue de la protection, la démobilisation des groupes armés donne une bonne opportunité à la Section de la protection de l'Enfant de vérifier les éléments des groupes armés rendus entre les mains des FARDC et de séparer les enfants combat-

tants, qui sont ensuite mis dans le circuit de protection et de reconstruction par des spécialistes. En 2014, cette section et ses partenaires de Bukavu, notamment l'UNICEF, Le Bureau pour le Volontariat au Service de l'Enfance et de la Santé (BVES), l'Association des Volontaires pour la Récupération des Enfants Abandonnés et Malnutris (AVREAM), ont conjointement séparé sous le contrôle de l'Etat-Major de la 33^{ème} région militaire quelque 135 enfants des groupes armés.

Ces enfants provenaient des groupes armés Nyantura, Kirikicho, Yakutumba, FDLR, M23, Raia Mutomboki et Maï Maï. De ce nombre, 6 étaient des filles, 90 ont été placés en soins transitoires dans un centre spécialisé à Bukavu, avant la réunification familiale. En outre, 45 enfants identifiés par des équipes conjointes ont été directement remis en communauté, aux mains des familles d'accueil transitoires. Comme à l'accoutumée, leur évolution est suivie par des équipes de monitoring ou d'évaluation de la MONUSCO et ses partenaires.

En Juin 2014, le groupe de travail technique conjoint provincial travaillant sur la thématique de la situation des enfants et le conflit armé a été installé à Bukavu pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action RDC-ONU pour mettre fin au recrutement d'enfants. Le Ministre provincial de la justice et des droits humains chargé des relations avec la société civile dirige les travaux de ce groupe qui s'est montré très actif. Le groupe a formé les officiers FARDC aux principes de protection de l'enfant en période d'opérations militaires sur tous les axes et secteurs de la province. Le plaidoyer auprès des FARDC a abouti à l'adoption par l'Etat-Major des directives données aux troupes sur les mesures de protection de l'enfant. Les FARDC ont aussi désigné des spécialistes de protection de l'enfant ou points focaux qui interagissent avec les acteurs de protection.

Le plaidoyer continue avec les communautés, les chefs traditionnels, les leaders d'opinion dans le cadre de la campagne "Enfants pas soldats", pour qu'on atteigne l'objectif "zéro enfants dans les groupes armés de la province". Le pari est loin d'être gagné, cependant ■

Programme national DDR

Dans l'Ituri, pourquoi et comment les enfants sont-ils recrutés ?

Le rôle des groupes armés dans le recrutement des enfants dans le district de l'Ituri est une préoccupation pour les acteurs de protection au sein des Nations Unies, des ONGs et du gouvernement de la RDC. Selon la section de la protection de l'enfant de la MONUSCO en Ituri, du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2014 au moins 610 enfants (519 garçons, 91 filles) ont été recrutés par un groupe armé dans le Sud Irumu. 47% de ces enfants avaient moins de 15 ans au moment de leur recrutement. Dans cette interview, Mr. René Sileki, Chef d'antenne de l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation et de réinsertion (UEPNDDR) explique les causes de l'intégration des enfants au sein des groupes armés et les actions menées pour y mettre fin.

✂ Propos recueillis par Laurent Sam Oussou/MONUSCO

Quelles sont les causes, selon votre expérience, de cette situation de recrutement des enfants dans les groupes armés en Ituri ?

René Sileki : On ne comprend pas très bien la pertinence de la résurgence ou de la persistance de ces groupes armés. Ils ont leurs raisons pour lesquelles ils veulent toujours "protéger" leur communauté contre des invasions extérieures.

Néanmoins, nous pensons que cette question s'est posée avec l'arrivée de l'AFDL depuis les années 1996 et il y a eu à cette époque une vague de recrutement de jeunes gens soit disant pour protéger les communautés. Mais en plus des adultes qui doivent être recrutés dans les forces et groupes armés, on a recruté aussi des enfants. C'est depuis lors que le phénomène enfants soldats a perduré, en dépit des efforts du gouvernement de désarmer, de démobiliser et de réinsérer les ex-combattants.

Par ailleurs, ce phénomène est alimenté par la crise liée au sous-emploi. Les gens ne sont pas occupés, ils le font avec les armes. Ils prennent les armes pour commettre des exactions devenir des coupeurs de route, rançonner la population, c'est devenu donc leur mode de vie.

Mais, pourquoi ces groupes armés recrutent-ils les enfants ?

Les enfants sont recrutés pour diverses raisons. D'abord au niveau psychologique, on croit qu'un enfant est sain, il n'a pas encore connu de femmes, il est invulnérable et on peut le manipuler à dessein. On peut lui don-

ner des ordres comme on veut, l'enfant ne peut pas refuser. Donc, cette accessibilité, cette manipulation, facile de l'enfant c'est ce qui fait qu'on les recrute beaucoup. Et puis, les enfants quand on les bombarde d'idéologies du genre "en prenant des fétiches tu serais invulnérable...", ils sont fascinés.

Aussi la non-scolarisation des enfants dans certains milieux favorise-t-elle leur intégration dans ces groupes armés.

En tant que partenaire de la MONUSCO dans la lutte et la prévention, quelle est votre stratégie contre le recrutement des enfants ?

Le phénomène groupe armé étant un phénomène qui sévit dans la communauté, l'approche ne peut être que communautaire. Donc, il faut prendre les composantes de la communauté c'est-à-dire les leaders sociaux, les chefs coutumiers avec lesquels les groupes armés ont souvent des ramifications ou de bons rapports [parce que les enfants sont recrutés dans cette communauté] et travailler avec eux en les sensibilisant. Et ce sont eux qui sont généralement nos porte-paroles pour atteindre tel ou tel groupe armé.

Comment procédez-vous ?

Le processus commence par la sortie des enfants des forces et groupes armés. Cette séparation se fait formellement ou informellement.

Formellement, le retrait des enfants est organisé. On saisit le groupe armé, il vient avec les enfants, ceux-ci passent ensuite au centre de regroupement. A partir du centre on les identifie, on fait un screening, on vérifie et les enfants passent au CTO (centre de tran-



René Sileki, DDR

Photo MONUSCO

sit et d'orientation). Et après le CTO, nous les formons et ensuite, nous les réunifions avec leur famille dans leur milieu d'origine. Après la réunification familiale, l'on commence maintenant le processus de réintégration avec soit la scolarité soit le choix professionnel parce qu'un enfant sans activité peut redevenir dangereux pour la communauté. Donc, il faut réintégrer ces enfants avec une activité précise.

De manière informelle, c'est l'enfant qui sort du groupe armé par la fuite ou il s'auto démobilise. Il quitte la forêt et vient s'intégrer dans la communauté, seul. Dans ce cas, les parents doivent informer les agences de protection telles que la MONUSCO, l'UNICEF, les ONG, les FARDC, la PNC, l'UEPNDDR. Ensuite l'enfant suivra le processus formel de réintégration ■



Un couple conduisant sa fillette de 3 ans, violée, au poste de police

Photo Radio Okapi/John Bompengo

Protection de l'enfant

Un droit reconnu par une convention internationale relative aux droits de l'Enfant

La Convention internationale relative aux droits de l'Enfant a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 20 Novembre 1989. Elle est aujourd'hui ratifiée par 194 états dont la République démocratique du Congo le 27 Septembre 1990. Elle fait partie du Droit International des droits de l'Homme et est juridiquement contraignant pour les Etats qui y ont adhéré. Pour renforcer ses dispositions, la Convention est corroborée aujourd'hui par trois Protocoles additionnels dont celui sur l'implication des enfants dans les conflits armés. Même s'il est considéré comme un être fragile, vulnérable et en pleine croissance, l'enfant est un être humain à part entière avec des droits et une dignité qui doivent être respectés par tous. Sa protection fait donc partie intégrante des droits de l'Homme.

✂ Par Theophane Kinda/MONUSCO

La Convention repose sur quatre valeurs principales encore appelées principes directeurs : l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, la survie et le développement et la par-

ticipation. La Convention met en exergue le rôle prépondérant de la famille dans la vie de l'enfant et lui reconnaît ainsi le droit de vivre avec ses parents et d'être élevé par eux. En qualité d'instrument juridique des droits de

l'homme, les droits qu'elle prône sont universels c'est-à-dire applicables à tout enfant sans distinction, inaliénables et indivisibles. L'UNICEF qui est en charge de la mise en œuvre de la Convention attire l'attention sur

cinq droits fondamentaux. Dans la catégorie des droits civils et politiques, le droit à une identité reconnaissant à l'enfant le droit à un nom et à une nationalité. Dans la catégorie des droits économiques, sociaux et culturels, le droit à l'éducation, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de jouir du meilleur état de santé, le droit à la protection contre toutes formes de violence et d'exploitation y compris la violence sexuelle et le droit à la participation. En plus des droits individuels, des droits collectifs garantissent la protection des enfants réfugiés, handicapés ainsi que ceux issus de minorités ou de groupes autochtones.

Les défis

Cependant, malgré le fait que la Convention relative aux droits de l'enfant soit ratifiée par un grand nombre d'Etats, son application reste encore fragile et très difficile dans certains pays. En dépit de cette protection juridique, des millions d'enfants dans le monde souffrent de la pauvreté, de la faim, du manque d'hygiène et du manque d'accès à l'eau potable. Certains n'ont pas accès à l'éducation ou sont victimes d'esclavage, de violence et d'enrôlement dans les conflits armés. Aujourd'hui, plus de 300 000 enfants sont enrôlés dans les groupes armés à travers le monde, et par conséquent vivent isolés de leurs parents. L'Organisation Internationale du Travail estime à 246 millions le nombre d'enfants qui travaillent dans des conditions d'exploitation. Pour ce qui a trait à la RDC en particulier, l'attention mérite d'être portée sur certains défis tels que le problème d'enregistrement des naissances, la "non gratuité" de l'éducation, le recrutement par les forces et groupes armés et la protection contre les violences sexuelles.

La ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'adoption en 2009 d'une nouvelle législation sur la protection des enfants pleinement compatible avec l'esprit de la Convention, est du reste considérée comme une avancée notable dans la lutte pour la protection des droits de l'enfant en RDC, et augurent des lendemains meilleurs. Cependant, le problème demeure l'application des dispositions légales en la matière à travers la mise sur pied d'institutions étatiques spécialisées de suivi, fortes et dotées de ressources humaines et matérielles adéquates. En ce sens, la création des tribunaux pour enfants ainsi que la Police Spéciale de Protection de l'enfant constituent des avancées significatives. Par contre, il convient de noter que certains facteurs comme les accords intra communautaires en cas de violations à l'encontre des enfants, la méconnaissance des textes par la communauté et les autorités judici-

aires elles-mêmes et l'impunité entravent l'établissement d'un environnement protecteur pour l'enfant congolais.

Malgré ces difficultés objectives, la Section protection de l'enfant de la MONUSCO dans le cadre de son mandat de protection des enfants associés aux forces et groupes armés a obtenu des résultats tangibles en faveur des enfants affectés par les conflits armés. En 2014, 1,030 enfants ont été séparés des groupes armés selon les estimations de la Section. En outre, 241 cas de nouveaux recrutements par les groupes armés ont été documentés pendant cette même année, ce qui représente une baisse de 73,52% par rapport à 2013.

De l'espoir

Pour ce qui a trait aux Services de Sécurité, un seul cas de recrutement d'enfant a été enregistré au sein des Forces Armées de la RDC en 2014 en référence aux activités de mise en œuvre du Plan d'Action du gouvernement et des Nations Unies pour mettre fin au recrutement d'enfants et autres graves violations à l'encontre des enfants dont la contribution à la formation de 1514 militaires des Forces Armées de la RDC, et l'établissement de Groupes de Travail Techniques conjoint (GTTC) dans les 3 Provinces de l'Est de la RDC. Dans l'exécution de son mandat, la Section fait cependant face à certains défis liés aux contraintes sécuritaires pour le dialogue direct avec les groupes armés en vue d'organiser des séances de sensibilisation et

de plaider avec pour objectif la séparation d'un plus grand nombre d'enfants. Ces défis sont également liés aux problèmes de sensibilisation des familles et des leaders communautaires qui contribuent dans certains cas au recrutement d'enfants et surtout à la lutte contre l'impunité de ceux qui recrutent et utilisent les enfants. Enfin, on note que très peu de coupables sont punis par le système judiciaire.

Avec la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant par plusieurs pays, la lutte pour une meilleure protection des droits de l'enfant peut devenir une réalité. La Convention affirme en effet, que tous les enfants ont droit à une qualité de vie de base. En ratifiant la Convention, les gouvernements se sont engagés à faire respecter les droits des enfants. Cependant, les gouvernements ne sont pas les seuls responsables de la situation que vivent les enfants. Toute la société est interpellée. Les parents et toute la communauté doivent se sentir engagés. Les institutions comme les écoles, les communautés religieuses, les ONG de défense des droits de l'homme en appui au système des Nations Unies garant de la protection des droits de l'enfant doivent s'impliquer. En outre, dans le contexte des conflits qui sévissent en RDC, de solides programmes de réintégration sociale bénéficiant d'appuis budgétaires soutenus et réguliers doivent être mis en place en vue d'éviter d'exposer les enfants séparés et réunifiés d'être de nouveau recrutés par les groupes armés ■



Deux écolières, lors d'une activité scolaire

Photo MONUSCO

Katanga

Plus de 600 enfants sortis des groupes armés en une année

Par Madeleine Waila/MONUSCO

Plus des 600 enfants ont été sortis des groupes armés entre 2014 et février 2015 dans la province du Katanga. Tel est le bilan dressé par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) au Katanga, à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre l'utilisation de d'enfants soldats, célébrée le 12 février chaque année.

D'après M. Maxime Germain, spécialiste protection à l'UNICEF, Bureau de la zone sud Lubumbashi, plus de 600 enfants ont été sortis des groupes armés et réunifiés avec leurs familles pendant la période susmentionnée. Il a indiqué que ces enfants sont sortis des camps de regroupe-

ment des ex-combattants à Kamina et des groupes armés des miliciens Mai Mai Kata Katanga. Parmi ces enfants plus de 400 ont été réunifiés avec leurs familles respectives.

"Les enfants récupérés dans le camp de regroupement des ex-combattants à Kamina ont été réunifiés dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu", a déclaré M. Germain. L'UNICEF a également réinséré au niveau scolaire plus de 530 enfants dans le territoire de Pweto, Moba et Manono, dans la Province du Katanga.

Outre l'UNICEF, il y a d'autres structures qui sont impliquées dans le programme de réunification des enfants associés

aux groupes armés. C'est le cas de l'ONG Libertas dans le territoire de Pweto qui vient de réunifier 11 enfants avec leurs familles respectives. Ces enfants ont été récupérés par les FARDC lors des opérations de traque des Mai-Mai Bakata-Katanga, survenues au mois d'octobre et novembre 2014, dans le groupement Mwenge territoire de Pweto.

L'UNICEF souligne que la réintégration des enfants au sein de leur famille pose encore problème, faute de financements. L'ONU doit encore mobiliser des fonds pour la prise en charge des programmes de réunification des enfants, dont un grand nombre est encore dans des familles d'accueil ■



Des enfants associés aux groupes armés.

Photo MONUSCO



Deux acteurs de la société civile du Bureau international de l'Enfant (Bureau national catholique de l'enfance - BNCE/RDC à gauche) et Bureau national catholique de l'enfance Togo, à droite) au congrès mondial "Enfance sans barreaux" en suisse les 29 et 30/01/2015

Photo BICE

Etat des lieux de la justice juvénile en RD Congo

Par Joseph Albert Tshimanga/MONUSCO

La problématique Protection de l'Enfant fait l'objet d'une grande préoccupation de l'Organisation des Nations Unies et des Organisations non gouvernementales.

Le Bureau national catholique de l'enfance (BNCE) en République démocratique du Congo est l'une des organisations membres du Bureau international catholique de l'enfance (BICE). Association à but non lucratif, BNCE a pour objectifs de: assurer le développement intégral de tous les enfants dans une perspective chrétienne et améliorer leurs conditions de vie; faire le plaidoyer au niveau local, provincial, national, régional et international; renforcer des capacités; réfléchir et rechercher; sensibiliser sur la dignité, la promotion et appliquer de la charte des droits de l'enfant.

L'ONG a pour cible : les enfants abusés, en situation d'exclusion; les enfants en conflit avec la loi; les enfants qui vivent avec leurs mères emprisonnées; les enfants dits sorciers; jeunes mères précoces sans travail, sexuellement exploitées et/ou victimes d'exclusion; enfants soldats démobilisés. Elle fait de l'assistance juridique et social pour les enfants en conflit avec la loi; accueil les mineurs privés de liberté ainsi que des enfants en situation

de marginalisation et de filles en situation difficile.

Ses projets de terrain sont doubles, notamment le programme "Enfance sans barreaux" et le projet "Développement et renforcement des mécanismes communautaires de prévention du phénomène Enfants dits de la rue"

Actions BICE en RDC

Dans le cadre du programme "Enfance sans barreaux", le Gouvernement suisse a organisé, du 29 au 30 janvier 2015, un congrès mondial, qui a réuni dix partenaires BICE. Parmi ces partenaires, le Bureau national catholique de l'enfance-RDC a été représenté par M. Ngaliema Aimé ADJI.

A la question de savoir quelles formes prennent les actions menées avec le BICE, en République démocratique du Congo, pour une justice plus respectueuse des droits des enfants, M. ADJI répond : "En République démocratique du Congo, il n'existe aucune structure publique autre que la prison pour accueillir les enfants en conflit avec la loi. Nous avons donc encouragé des centres privés associatifs à héberger des adolescents en vue de leur réinsertion".

D'après lui, grâce à cette action, environ 150 enfants échappent annuellement à la prison. "Lorsque ce n'est pas possible, nous travaillons sur la possibilité pour les adolescents d'être pris en charge dans une famille d'accueil, ou de réaliser des travaux d'intérêt général".

Parlant de "grands chantiers" en RDC en matière de justice juvénile, Ngaliéma Aimé ADJI appelle tous les acteurs des ONGs congolaises qui oeuvrent dans ce domaine à être créatifs ! "Il existe en RDC des dispositifs juridiques récents relatifs à la justice juvénile. Mais, faute de moyens et de motivation politique, nous n'avons pas les moyens de les faire appliquer. Il faut développer d'autres outils. Nous souhaitons par exemple développer et renforcer les comités de médiation".

Ces comités constituent un mécanisme extrajudiciaire : les juges pour enfants y défèrent les dossiers pour lesquels une solution amiable semble pouvoir être trouvée. La médiation rassemble ensuite les jeunes en conflit avec la loi, les plaignants et la communauté. Cette solution permet bien souvent d'éviter un procès et une peine d'emprisonnement ■

Violences sexuelles et recrutement d'enfants

La RD Congo a fait des progrès, selon Jeannine Mabunda, Représentante spéciale du Président Joseph Kabila

Plus de neuf mille dossiers de viol sont en cours de traitement dans les cours et tribunaux de la RDC, indique la Représentante spéciale du chef de l'Etat en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants soldats, Jeannine Mabunda.

Par Joseph Albert Tshimanga/MONUSCO



Jeannine Mabunda, conseillère spéciale de Joseph Kabila en matière de lutte contre les violences sexuelles

Photo MONUSCO

Voulant réaliser son engagement vis-à-vis de l'éradication du problème généralisé de la violence sexuelle et du recrutement d'enfants dans les groupes armés en République démocratique du Congo (RDC), Joseph Kabila a désigné Jeannine Mabunda Lioko pour être sa représentante et conseillère dans ce domaine spéciale.

Les violences sexuelles et l'enrôlement d'enfants dans les groupes armés pullulent en RDC depuis la dernière décennie, en particulier dans l'Est du pays, déchiré par la guerre. Ces deux problèmes se perpétuent sur une vaste échelle en dépit des interventions nationales et internationales.

"Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles la violence sexuelle et l'embrigadement d'enfants dans les groupes armés persistent en RDC, et il existe de nombreuses solutions pour combattre ces

assauts dévastateurs de notre société", a déclaré Mme Mabunda. "J'ai accepté avec humilité cette nomination du Président Kabila, mais c'est avec ténacité que je m'y consacrerai pour que l'on arrête cette violence sexuelle et ce recrutement d'enfants soldats en RDC. En travaillant avec les Congolais, avec la communauté internationale et avec d'autres, nous nous attaquerons de façon systématique à tous les niveaux à ces deux immenses défis".

Progrès

Au cours d'une conférence de presse tenue à Kinshasa, Jeannine Mabunda s'est réjouie des progrès réalisés par les cours et tribunaux dans la condamnation des auteurs de viol. Selon elle, la condamnation des auteurs de ce crime – quels que soient leurs grades et rangs – à Rutshuru, Kananga et Kinshasa, est un signal fort dans la lutte contre l'impunité en RDC.

Mme Mabunda fait remarquer que beaucoup de choses positives ont été réalisées depuis sa nomination au poste de représentante spéciale du chef de l'Etat en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants soldats.

En octobre dernier à Rutshuru, a-t-elle rappelé, il y a eu "dix condamnations, allant de quatorze à vingt ans, à l'égard des militaires et policiers qui avaient commis des crimes. En général, les victimes sont des filles mineures".

En novembre, selon la même source, le numéro 2 de la police a été condamné à dix ans de servitude pénale. Il a été révoqué de la Police nationale congolaise (PNC).

"A cause de la guerre la RDC traîne une sinistre réputation : capitale mondiale du viol. Elle traîne une autre réputation moins glorieuse : pays des enfants soldats, popularisé par le phénomène Kadogo qui emporta Mobutu en avril 1997. Il faut en finir avec tout ça".

Tel est le crédo de l'ancienne ministre du Porte-feuille, Jeannine Mabunda, aujourd'hui Représentante personnelle du chef de l'Etat en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants. Pour Mme Mabunda, le chef de l'Etat, Joseph Kabila, a été très clair en la nommant : en finir avec les phénomènes viol et enfants soldats en RDC.

Parlant du recrutement d'enfants dans l'armée, Mme Mabunda a affirmé qu'il n'y avait plus d'enfants dans l'Armée nationale, les FARDC. Elle a précisé que dans les dossiers examinés par la Justice, dans le cadre de la lutte du gouvernement contre l'impunité, plus particulièrement en ce qui concerne les violences faites à la femme, aux filles et aux enfants, certains violeurs ont entre 14 et 25 ans et les victimes entre 12 ans et 15 ans. Au regard de la tranche d'âge des violeurs, Jeannine Mabunda pense qu'il faut faire de la prévention et cela doit passer par l'éducation.

Suite à la page 15



Des enfants enrôlés dans une milice - M/K

Photo MONUSCO

Parcours d'un enfant soldats

Agé de 15 ans, le jeune garçon a été recruté en janvier 2012 par un groupe armé à Nyamilima, dans le territoire de Rutshuru dans le Nord Kivu II a vécu ce que vivent les enfants soldats dans les groupes armés : exactions, violences de tous ordres classiques sur les populations civiles et sur ordre d'un Commandant mais aussi violences exercées sur lui s'il lui arrivait de refuser d'exécuter les ordres reçus. Quelques mois plus tard, il a été séparé de ce groupe par une ONG et placé dans une famille d'accueil, en avril 2013, en attendant de retrouver sa famille.

Le 13 mai 2013, on lui a tiré dessus pour avoir refusé d'être recruté de nouveau par le même groupe armé d'où il avait été sorti. Il a ainsi reçu une balle à la jambe droite, tirée par son ami, un autre enfant soldat, âgé de 16 ans, sur ordre de son commandant. L'incident s'est produit alors que l'enfant était encore dans la famille d'accueil.

À la suite de cet incident, le blessé a été transféré à l'hôpital général pour y recevoir des soins médicaux. Pendant leur visite à l'hôpital, les acteurs de la protection de l'enfance ont constaté que le garçon blessé était sérieusement traumatisé et qu'il souffrait énormément de ses blessures.

Après l'implication d'une ONG parte-

naire pour recueillir des informations sur le garçon blessé, l'autre garçon (16 ans) qui avait été forcé de tirer sur son ami, a ensuite été arrêté, maltraité et détenu par le même commandant qui a nié que l'ordre soit venu de lui. Un an après, 13 mai 2014, le garçon

auteur du tir a réussi à s'échapper pour chercher refuge dans une base de la MONUSCO, d'où il a été transféré à Goma. Le commandant a menacé de le tuer s'il revenait dans la zone ■

Récit de la Section de Protection de l'Enfant

Dossier spécial Suite de la page 14

Les recommandations du Conseil de sécurité des Nations Unies

En matière de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants soldats, le Conseil de sécurité des Nations Unies: Engage le Gouvernement de la République démocratique du Congo à continuer à développer sa coopération avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants en temps de conflit armé et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'appliquer énergiquement, avec l'appui de la MONUSCO, selon qu'il conviendra, le plan d'action visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants et la violence sexuelle par les FARDC, et engage le Président Kabila à nommer rapidement son conseiller sur la violence sexuelle et le recrutement d'enfants;

Demande à tous les acteurs de redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité qui entoure les violences sexuelles liées au conflit, de fournir tous les services nécessaires aux rescapés et de faire en sorte que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et à tous les stades du règlement des conflits, de la reconstruction et de la promotion de la paix, notamment en tenant compte de l'appel lancé dans la Déclaration de Bujumbura du 11 juillet 2013 pour que les critères, les indicateurs et les mesures de suivi inclus dans le plan de mise en œuvre de l'Accord-cadre fassent une large place à la problématique hommes-femmes ■



L'Équipe protection de l'Enfant à Goma

Photo MONUSCO/Myriam Asmani

A la découverte de la Section de Protection de l'Enfant de la MONUSCO

La Section de Protection de l'Enfant est le centre de coordination du travail de la MONUSCO ayant trait à la protection des enfants. Un enfant est défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans, aussi bien dans les traités internationaux et régionaux ratifiés par la RDC, que dans la nouvelle Constitution de la RDC adoptée en mai 2006.

Par la Section protection de l'Enfant/ MONUSCO

La MONUSCO dispose de la Section de Protection de l'Enfant la plus vaste de toutes les missions de maintien de la paix, et a du personnel spécialisé basé dans la région de l'Est, en Province Orientale ainsi qu'au QG de la Mission. Outre le bureau de Kinshasa, la SPE dispose de personnels internationaux et nationaux dans 8 bureaux sur le terrain, à Goma, Beni, Bukavu, Uvira, Dungu, Bunia, Kisangani and Kalemie.

Il incombe cependant à tous, au sein de la mission – militaires et civils – de veiller à

ce que les questions relatives à la protection de l'enfant soient abordées dans leurs programmes. Les Sections ou Divisions comme celles des Droits de l'Homme, de l'Etat de Droit, des Affaires Civiles, de DDR/RR, la Division Electorale, les composantes Police et Militaire, et même la Division d'Appui à la Mission ont toutes un rôle clé à jouer. En plus, chaque membre du personnel est tenu de traiter les enfants convenablement.

La Protection de l'Enfant vise la protection des droits des enfants tels qu'ils sont inscrits dans la législation internationale, régionale et nationale (le droit à la vie, à la survie et au développement, par exemple), et en particulier, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance.

Le mandat de la Mission est très claire là-dessus. En effet, le Conseil de sécurité "Prie la MONUSCO de tenir pleinement compte de la question de la protection de l'enfance, question transversale, dans toutes ses activités, et d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à veiller à ce que la question de la protection des droits de l'enfant soit prise en considération, entre autres dans le cadre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, de façon à faire cesser et prévenir les violations des droits de l'enfance et les violences contre les enfants". Ceci est la base de l'action de la section protection de l'enfant.

Ce que fait la Section

La Section Protection de l'enfant a la tâche principale de réduire les graves violations contre les enfants commises par différentes parties en conflit. Elle contribue aussi à la fin de l'impunité pour les chefs de groupes armés qui commettent ces violations.

Les activités de la Section sont les suivantes : Faire le monitoring sur les allégations des graves violations contre les enfants ; initier des missions de terrain pour séparer les enfants des forces et des groupes armés ; solliciter auprès des groupes armés le relâchement des enfants ; documenter les cas vérifiés/enregistrés des enfants et de les écouter ; mener des missions d'investigation pour lutter contre l'impunité ; appuyer la justice militaire dans la poursuite des cas impliquant les enfants.

Autre attributions : faire un plaidoyer et mener des campagnes de sensibilisation auprès des autorités locales ; former les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), la Police nationale congolaise (PNC), les autorités locales et le personnel de la MONUSCO pour une meilleure compréhension de la question de l'enfant ; renforcer les capacités des autorités locales dans les îlots de stabilité ; appuyer le gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre du Plan d'action pour mettre fin à l'enrôlement des enfants au sein des forces et groupes armés.

Des solutions

La Section Protection de l'enfant s'occupe uniquement des enfants affectés par les conflits armés. Grâce au Plan d'action signé par le Gouvernement de la RDC et les Nations Unies, le phénomène enfants soldats connaît une baisse considérable. Avec le groupe de travail technique, elle continue à s'assurer qu'au niveau des FARDC au moins, il n'y a plus de recrutement d'enfants. Avec les groupes armés, le dialogue est le meilleur moyen pour réduire le nombre des enfants en leur sein. La sensibilisation de la Section Protection de l'enfant est la meilleure arme pour plaider auprès des chefs de milices. A l'endroit des familles ainsi que des communautés, c'est le même moyen qui est utilisé.

Perspectives

Les perspectives de la Section sont encourageantes, en ce qui concerne les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Le problème se pose avec les groupes armés. Les opérations militaires permettent cependant de sortir les enfants des groupes armés, s'ils ne s'échappent pas eux-mêmes. La sensibilisation massive par les messages radios peuvent aussi aider et ils sont en train d'être élaborés ■



Une femme à Walikalé, dans le Nord Kivu, accomplissant son devoir civique lors de l'élection présidentielle de novembre 2011

Photo MONUSCO/Sylvain Liechti

Processus électoral en RDC

Le calendrier électoral global, enfin, rendu public

Après la publication du calendrier électoral, la MONUSCO se dit prête à soutenir des élections libres et transparentes, tandis que l'opposition exprime des réserves par rapport à la faisabilité du calendrier publié par la CENI

✂ Par Abdourahmane Diallo/MONUSCO

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a finalement rendu public, jeudi 12 février, le calendrier global des élections qui seront organisées en RDC d'ici fin 2016. Ce calendrier, qui prévoit la tenue de l'élection présidentielle pour le 27 novembre 2016, présente également un chronogramme détaillé des différents scrutins qui doivent se tenir au préalable. Il s'agit, tout d'abord, des élections provinciales, municipales, urbaines et locales prévues pour le 25 octobre 2015. Ensuite, il y a l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs prévue pour le 31 janvier 2016.

La publication de ce calendrier électoral tant attendu répond ainsi à une forte demande, pour ne pas dire une exigence, faite aussi bien par l'opposition que par la com-

munauté internationale. En effet, au cours des dernières semaines, la pression s'est fortement accentuée sur la CENI pour qu'elle publie ce calendrier électoral censé rassurer la classe politique, ainsi que l'opinion publique nationale et les partenaires internationaux, quant à la volonté politique du pouvoir en place d'organiser toutes les élections attendues au cours des prochains mois dans le strict respect des dispositions constitutionnelles et légales. Suite à l'adoption, le 17 janvier 2015, par le parlement de la nouvelle loi électorale modifiée, tous les regards étaient tournés vers la CENI qui devait à son tour rendre public le calendrier électoral global. C'est désormais chose faite. Comme pour rassurer davantage l'opinion, le Président Kabila a promulgué, par ordonnance rendue publique le

même jour choisi par la CENI pour la publication du calendrier électoral, c'est-à-dire le 12 février 2015, la loi modifiant et complétant la loi électorale numéro 06/006 du 9 mars 2006 telle que modifiée par la loi numéro 11/003 du 25 mai 2011 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, municipales, urbaines et locales.

Même si tout le monde n'est pas totalement satisfait et que des questions majeures restent encore en suspens, la publication du calendrier électoral global contribue à baisser la tension politique qui a prévalu ces dernières semaines, ainsi qu'à la décrispation de la situation d'ensemble qui commençait à devenir préoccupante. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC, Martin Kobler, a salué ce progrès significatif dans l'évolution du processus électoral. «Je félicite la Commission électorale nationale indépendante pour la publication du calendrier global des élections. Après l'adoption et la promulgation de la loi électorale, une étape très importante vient d'être franchie pour la tenue des élections dans les délais constitutionnels», a déclaré le chef de la MONUSCO dans un communiqué rendu public le 13 février 2015. Martin Kobler a également réitéré l'engagement des Nations Unies à soutenir le processus électoral, tout en appelant les autres bailleurs de fonds et partenaires internationaux de la RDC à faire de même. «J'encourage vivement l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral à tout mettre en œuvre pour appuyer la CENI dans l'exécution dudit calendrier. Je réitère l'engagement des Nations Unies à soutenir la RDC pour la tenue d'élections libres, démocratiques et transparentes ainsi que la consolidation de la paix et de la stabilité», a ajouté Monsieur Kobler.

Comme le souligne le chef de la MONUSCO, la publication du calendrier électoral est un pas important vers la bonne direction. En revanche, il convient également de noter qu'il y a toujours des contraintes majeures auxquelles la CENI doit faire face pour que ce calendrier électoral puisse être respecté. Une de ces contraintes est justement la mobilisation des ressources financières nécessaires pour la tenue des différents scrutins. En effet, compte tenu du budget élaboré par la Commission électorale, il faudrait plus d'un milliard cent millions de dollars américains pour organiser pas moins de sept élections en moins de deux ans. De nombreux observateurs s'interrogent sur la capacité du gouvernement à mobiliser à temps les fonds requis pour organiser tous les scrutins prévus. Consciente des défis à relever, la Commission électorale nationale indépendante a tenu à souligner elle-même les nombreuses con-

traintes qui nécessitent des solutions urgentes. Pour ce qui concerne la présidentielle et les législatives, le rapporteur de la CENI, Jean-Pierre Kalamba Mulumba, qui a présenté le calendrier électoral, a relevé, au nombre des contraintes, l'exécution du plan de décaissement des fonds nécessaires à l'organisation des scrutins, la mise à jour du fichier électoral, ou encore le vote et la promulgation du projet de la loi de répartition des sièges de députés à travers le territoire national.

Les partis politiques de l'opposition ont exprimé des réserves et des inquiétudes quant à la possibilité de respecter le calendrier électoral tel qu'il a été présenté par la CENI. En effet, depuis sa publication, de nombreuses voix se sont élevées au niveau de l'opposition pour dénoncer le caractère «non consensuel» du calendrier. Parmi ces voix, le président du groupe parlementaire UDPS et alliés, Samy Badibanga, a soutenu qu'il urge de procéder à une "correction consensuelle" du calendrier électoral pour la tenue d'élections crédibles et apaisées en RDC. Selon lui, il est essentiel que les acteurs politiques de l'opposition et du pouvoir discutent pour produire, ensemble avec la CENI, un chronogramme acceptable par tous. Le parlementaire de l'UDPS a souligné que les discussions à engager avec le pouvoir et la CENI doivent s'inscrire uniquement dans la perspective électorale. "Il n'est pas question d'un dialogue pour partager le pouvoir. Cette hypothèse ne peut pas être envisageable", a précisé l'opposant. Par ailleurs, il estime que le budget de plus d'un milliard de dollars proposé par la commission électorale nationale indépendante est irréaliste. Samy Badibanga s'interroge d'ailleurs sur les voies et moyens par lesquels la CENI compte trouver tout cet argent.

L'UDPS craint par ailleurs le glissement tant décrié du calendrier électoral, avec comme conséquence la prolongation de fait du mandat en cours du Président Kabila. C'est notamment ce qu'a déclaré le Secrétaire général du parti, Bruno Mavungu, à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 13 février 2015. Selon lui, la priorité donnée à l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales, pourrait traduire un agenda caché et une tentative de déboucher sur un cas de force majeure qui permettrait de retarder l'élection présidentielle. La CENI est déjà en retard sur le calendrier partiel qu'elle avait publié l'année dernière font valoir les responsables de l'UDPS. "Par exemple avec le calendrier partiel qu'on avait sorti l'année passée : sur la fiabilisation, c'était prévu pendant 127 jours. On est à plus de huit mois aujourd'hui. Et cette fiabilisation n'a toujours pas été réglée. Donc nous craignons ce glissement de fait", explique le chef du groupe parlementaire de l'UDPS et alliés.

L'opposition sceptique

En outre, des représentants de nombreux partis politiques, regroupements politiques et groupes parlementaires de l'opposition ainsi que des organisations de la société civile et de la diaspora, réunis samedi 14 février 2015 à Kinshasa, pour examiner le calendrier électoral, ont déclaré que "le calendrier publié par la CENI est certes global mais non consensuel, irréaliste, incohérent et viole la Constitution pour les scrutins convoqués en 2015". Par ailleurs, pour éviter toute prolongation du mandat du Président Kabila, l'opposition politique exige que toutes les dispositions soient prises pour que le processus électoral se déroule normalement afin de déboucher à la tenue de l'élection présidentielle conformément aux dispositions de la Constitution.

Pendant que l'opposition se bat pour que la priorité soit accordée au scrutin présidentiel, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) au pouvoir estime, pour sa part, que le calendrier est tenable car le temps qui reste serait suffisant pour organiser les sept scrutins prévus. "Nous avons deux années pour organiser les scrutins. Les moyens sont en train d'être recherchés par-ci, par-là. Tout le monde a demandé le

calendrier global. Cette fois, le calendrier global est là. Qu'est-ce qu'on cherche encore ? Nous, l'Assemblée, nous serons prêts sans faute. Au mois de mai, vous aurez toutes les lois annexes concernant la répartition des sièges à différents niveaux", a notamment déclaré le président du groupe parlementaire PPRD, Ramazani Shadari. En tout cas, le parti au pouvoir semble prendre une longueur d'avance sur l'opposition dans la préparation des élections provinciales, municipales, urbaines et locales. Selon Ramazani Shadari, un congrès est prévu dans les prochaines semaines en vue de désigner les candidats du parti au pouvoir pour les sept scrutins à venir.

La société civile pour le respect de la loi

Outre les partis politiques, la société civile est également préoccupée par un éventuel glissement du calendrier électoral et elle a fait entendre sa voix en appelant les acteurs impliqués à tout mettre en œuvre pour que les délais constitutionnels et légaux liés au processus électoral soient respectés. En effet, suite à la publication du calendrier électoral et à la promulgation de la loi électorale, les chefs des confessions religieuses ont appelé le gouvernement à apporter tous les moyens logistiques et financiers à la CENI pour éviter tout glissement. "Nous ne voulons pas qu'il y ait un moindre glissement", a déclaré le Révérend Elebe Kapalay, président de la Commission d'intégrité et médiation électorale. Cette dernière structure, pilotée par toutes les confessions religieuses, encourage également la CENI à multiplier les concertations avec la population en vue de faciliter l'appropriation du calendrier électoral global. Les chefs des confessions religieuses appellent aussi les acteurs politiques à cultiver l'esprit de tolérance. Le Révérend Elebe Kapalay a également exhorté la communauté internationale à apporter son appui technique, logistique et financier afin de mieux accompagner les échéances électorales à venir. En tout état de cause, un dialogue politique inclusif s'impose pour apaiser les tensions et garantir un processus électoral pacifique, transparent et crédible.

Enfin, il convient également de noter que si le processus électoral en cours se déroule comme prévu, la RDC aura, en 2016, et pour la première fois de son histoire, l'occasion de vivre une alternance démocratique au pouvoir. C'est une occasion historique pour le pays de connaître un transfert pacifique du pouvoir d'un Président sortant à un successeur qui y accède par la voie des élections. Une occasion historique qui suscite beaucoup d'espoir dans un pays qui a tant souffert des crises politiques multiples, ainsi que de l'insécurité et de l'instabilité qui l'ont secoué au cours des dernières décennies ■



L'Abbé Malu Malu, Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI)

Photo MONUSCO



Abdallah Wafy recevant un cadeau

Photo MONUSCO/Myriam Asmani

Goma Abdallah Wafy s'en va!

Après 5 ans et 9 mois de fonction au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), le Général Wafy Abdallah, vient d'être rappelé par son pays, le Niger, pour le représenter aux Nations Unies à New-York, aux Etats Unis.

✉ Par Gisele Kaj/MONUSCO

C'est en 2009 que le Commissaire Général Abdallah Wafy fut nommé Adjoint au Chef de la composante Police des Nations Unies en RDC. En février 2010, il fut nommé Chef de la composante de la Police des Nations Unies en RDC.

En août 2012, il exerce ses fonctions de Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire des Nations Unies en Charge du pilier Etat de Droit cumulativement avec ses fonctions de Chef de la Police des Nations Unies.

En mai 2013, il est confirmé dans ses fonctions avant d'être affecté en novembre 2013 comme chargé des Opérations de l'Est de la RDC.

"Le Général Wafy nous quitte pour se mettre au service de son pays. Il fut un grand ami de

la Presse nationale et internationale présente à Kinshasa, et bien entendu de la Division de l'Information publique que j'ai l'honneur de diriger" a souligné le directeur de la Division de l'Information publique, Charles Antoine Bambara lors d'un point de presse du 25 février 2015 à Kinshasa.

"Ces derniers jours, il a reçu beaucoup d'hommages à travers tout le pays, pour le travail qu'il a abattu en RDC en près de six ans de présence en RDC. Au nom de toute la Grande Famille de presse présente ici et ailleurs, nous tenons à lui dire un très grand merci", a-t-il ajouté.

A Goma

C'est avec une forte émotion que le Général Wafy a remercié tous ses collègues et con-

naissances ainsi que les invités, de leur amitié lui témoignée au cours d'un dîner d'au revoir organisé le samedi 21 février 2015, en son honneur, à la Cafétéria Amani, au Quartier Général de la MONUSCO, par les membres de son bureau de Goma.

Parmi les invités présents à ce dîner figuraient en bonne place les autorités provinciales du Nord-Kivu, les autorités civiles et militaires de la MONUSCO ainsi que les agents et cadres des Nations unies.

La soirée est allée de surprise en surprise. Mis à part la Chanson Malaika, l'un de ses tubes préférés, le Général Wafy a eu le privilège d'écouter, à travers une projection vidéo, les témoignages à tour de rôle, faits en son endroit par le Représentant Spécial du Secrétaire Général, Martin Kobler, le commandant de la Force de la MONUSCO, le Général Carlos Dos Santos Cruz, le commandant de la Police MONUSCO, le Général Pascal Champion, le Gouverneur de la province du Nord-Kivu, Julien Paluku Kahongya, le Commissaire Général de la Police nationale congolaise, Charles Bisemgimana.

Tous ont magnifié le courage ainsi que la détermination dont il a fait preuve dans ses fonctions. Le Représentant Spécial de Secrétaire Général, Martin Kobler a reconnu que le leadership du Général Wafy allait beaucoup manquer à la Mission. Le Général Pascal Champion a abondé dans le même sens en rappelant que si la Police des Nations Unies a fait un travail remarquable en RDC, elle le doit en partie aux conseils du Général Wafy qui, de surcroît a beaucoup plus d'expérience que lui.

D'après lui, le Général Wafy est celui qui comprenait mieux les problèmes des Congolais. "Il a été d'un grand apport dans la réforme de la Police Nationale congolaise", a déclaré pour sa part, le patron de la PNC. "C'est un homme dynamique, un homme qui voulait que le Congo soit doté d'une police capable et bien formée", a souligné, le Gouverneur du Nord-Kivu.

Même si, c'était difficile de travailler avec "lui parfois, sa place était encore au Congo et au sein de cette mission onusienne" a ajouté celui-là même qui était son chauffeur pendant toute la période qu'il a travaillé à Goma comme Représentant Spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU en RDC, en charge de l'Etat de droit et des Opérations à l'Est de la RDC. Un autre témoignage émouvant fut celui d'une dame qui avait la charge d'assurer l'entretien des bureaux du Général Wafy. Pour elle, c'est un grand homme qui quitte la RDC.

Le lendemain, le paysage médiatique a tenu à rendre un hommage mérité au général Wafy lors d'un point de presse auquel ont participé 40 journalistes tous médias confondus ■



SE CONNECTER À NOUS

www.monusco.unmissions.org
www.facebook.com/monusco.org
www.twitter.com/monusco
www.youtube.com/monusco
www.flickr.com/monusco